



## Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

- *Un membre de ma famille devient dépendant, quelle aide puis-je lui apporter ?*
- *Mon enfant en situation de handicap va être majeur, comment puis-je l'accompagner tout en le protégeant ?*
- *Je souhaite anticiper ma protection, comment faire ?*
- *J'ai été désigné(e) par le juge des tutelles pour protéger un proche, quelles sont mes obligations ?*

### Tutelle, curatelle : Comment ça marche ?

Une équipe de professionnels se tient à votre disposition pour vous accompagner via des **entretiens personnalisés et confidentiels** en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).  
Ce service est **ouvert à tous et gratuit**.  
Il est financé par l'État.

## Le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

### ► répond à vos questions :

- Une mesure de protection est-elle nécessaire ?
- Quelles sont les procédures à suivre pour mettre en place une mesure de protection ?
- Quel type de mesure serait la plus adaptée ?
- Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'exercice de ces mesures ?

### ► vous accompagne lorsque vous avez été mandaté pour exercer une mesure :

La loi vous soumet à des obligations pour lesquelles nous pouvons vous apporter informations et soutien technique :

- Établir un inventaire de patrimoine d'un majeur.
- Réaliser un compte-rendu annuel de gestion.
- Requérir l'autorisation du juge pour les actes importants concernant la personne protégée.

### L'Udaf propose :

- des guides
- des ateliers et des réunions d'information



Rendez-vous sur notre site internet pour en savoir plus  
[www.udaf63.fr](http://www.udaf63.fr)



### Demande de renseignement, permanences téléphoniques ou prise de rendez-vous :

Tél. : 04 73 31 92 63

Mail : [istf@udaf63.fr](mailto:istf@udaf63.fr)



Dates et lieux des permanences sur  
[www.udaf63.fr](http://www.udaf63.fr)

### Permanences Physiques sur rendez-vous

- Tribunal de Clermont-Ferrand
- Tribunal de Riom
- Tribunal de Thiers
- Udaf
- Maison des associations d'Issoire

A. THROST/IFRAC

Udaf63 - 33/35 rue Maréchal Leclerc 63000 CLERMONT-FERRAND